

# PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2009-10-01

**À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE** du conseil municipal, tenue à 19 h le 1<sup>er</sup> octobre 2009 à la salle du conseil au 4785, chemin Capelton, Canton de Hatley.

**SONT PRÉSENTS** les conseillers suivants : Messieurs Guy Larkin, D'Arcy Ryan, Jacques Bogenez, Claude B. Meilleur et Vincent Fontaine.

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac,

**EST AUSSI PRÉSENTE** Madame Liane Breton, directrice générale.

**ABSENCE** : Martin Primeau,

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2009
4. Suites au procès-verbal du 14 septembre 2009
5. Période de questions des visiteurs
6. Adoption du règlement n° 2009-09
7. Avis de motion règlement n° 2009-08 abrogeant le règlement n° 2006-06
8. Avis de motion règlement n° 2009-10 amendant le règlement de construction n° 2000-10
9. Projet *Les Boisés du chêne rouge phase III*
10. Avis de motion règlement d'emprunt n° 2009-11 projet *Les Boisés du chêne rouge phase III*
11. Mandat Génipur – demande d'aide financière au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise
12. PIIA, 115, rue du Boisé
13. PIIA, 1015, chemin Capelton
14. Demande d'amendement au zonage zones RE-5 et RE-6
15. Adoption des comptes à payer
16. Correspondance
17. Divers
18. Clôture de la séance

09-10-01.01

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

09-10-01.02

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté en laissant le point « *Divers* » ouvert et en ajoutant la demande de Madame Sylvie Hotte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

09-10-01.03

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2009**

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2009 soit adopté tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

09-10-01.04

### **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2009**

Aucune suite

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

09-10-01.05

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS**

Mesdames Karen Stairs, Thérèse Morin et Huguette Labonté sont présentes.

Madame Stairs demande au conseil une demande d'installation d'un poêle à l'extérieur de sa maison. Monsieur Levac l'informe que la demande sera faite au comité consultatif d'urbanisme et par la suite au conseil municipal car le tout implique un changement de zonage.

Madame Morin n'a pas de question.

Madame Labonté a déposé une lettre du 22 août 2008 et se demande comment se fait-il que la lettre n'était pas à l'ordre du jour. Elle s'informe des étapes normales d'une réponse à une demande.

09-10-01.06

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2009-09**

#### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley adopte le règlement n° 2009-09 relatif à la composition du conseil d'administration du comité consultatif d'urbanisme.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

09-10-01.07

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2009-08 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 2006-06**

**Vincent Fontaine** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil un règlement n° 2009-08 relatif aux ententes avec les promoteurs abrogeant le règlement n° 2006-06 du Canton de Hatley. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

09-10-01.08

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2009-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 2000-10**

**Guy Larkin** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil un règlement n° 2009-10 relatif aux clapets modifiant le règlement n° 2000-10 du Canton de Hatley. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

09-10-01.09

### **PROJET LES BOISÉS DU CHÊNE ROUGE – PHASE III**

**ATTENDU QUE** le promoteur de la phase III, Monsieur Jacques Langlois, a déposé à la municipalité le plan périmètre du projet Les Boisés du chêne rouge phase III;

**ATTENDU QUE** le promoteur de la phase III, Monsieur Jacques Langlois, demande à la municipalité l'acceptation du projet *Les Boisés du chêne rouge* phase III;

**ATTENDU QUE** la requête s'accompagne d'une demande de règlement d'emprunt d'un montant de 250 000 \$ pour tout le projet dans son ensemble;

**ATTENDU QUE** le projet proposé est conforme aux exigences du règlement de promoteur n° 2009-08 concernant les ententes de promoteurs;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité accepte le projet *Les Boisés du chêne rouge* phase III et accepte aussi de demander au MAMROT la possibilité d'un règlement d'emprunt d'une somme de 250 000 \$ pour ledit projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**09-10-01.10**

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2009-11**

**D'ARCY RYAN** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil un règlement n° 2009-11 relatif à un règlement d'emprunt pour le projet *Les Boisés du chêne rouge phase III*. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

**09-10-01.11**

**MANDAT GÉNIPUR – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire se prévaloir d'une demande d'aide financière au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise;

**ATTENDU QUE** le Groupe-Conseil Génipur inc., nous offre ses services afin de préparer cette demande d'aide financière;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QU'** à la suite de l'offre de service professionnel du Groupe-Conseil Génipur inc., la municipalité accepte cette offre sur une base horaire afin de préparer la demande d'aide financière au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**09-10-01.12**

**PIIA, 115 RUE DU BOISÉ**

**ATTENDU QUE** Monsieur Philippe Florentin a déposé à la municipalité une demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale situé au 115, rue du Boisé;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QU'** à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, la municipalité accepte la demande de Monsieur Florentin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**09-10-01.13**

**PIIA, 1015 CHEMIN CAPELTON**

**ATTENDU QUE** Monsieur Patrice Bélanger a déposé à la municipalité une demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire situé au 1015, chemin Capelton;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QU'** à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, la municipalité accepte la demande de Monsieur Bélanger.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**09-10-01.14**

**DEMANDE D'AMENDEMENT DE ZONAGE ZONES RE-5 ET RE-6**

**ATTENDU QUE** Mesdames Patricia Demers et Martine David de Jeunes Pousses ont présenté aux membres du comité consultatif d'urbanisme un projet de Centre d'exposition sur le goût;

**ATTENDU QUE** le projet serait situé sur lot 4 204 157 et consiste à construire un bâtiment de plus ou moins 2 000 mètres carrés pour y accueillir les bureaux administratifs de l'organisme à but non lucratif Jeunes Pousses ainsi que des salles d'expositions;

**ATTENDU QUE** le groupe Jeunes Pousses a été fondé en 2005 et travaille à la promotion d'une saine alimentation auprès des jeunes et de leurs familles;

**ATTENDU QUE** le projet consiste à mettre en place un centre permanent afin d'y accueillir des groupes de jeunes et de faire la promotion et la démonstration de jardin dans un but strictement éducatif;

**ATTENDU QU'**un projet pilote a déjà été mis en œuvre dans des CPE et école primaire de la région et le tout est très concluant;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QU'** à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, la municipalité est en accord avec l'esprit du projet et donne le mandat à Monsieur Serge Côté, Urbaniste de présenter différentes alternatives au projet;

**ET RÉSOLU** la municipalité prendra le temps nécessaire afin de bien analyser les tenants et aboutissants dudit projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**09-10-01.15**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

<b>NOS CHÈQUES FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
200900653 à 200900858	165 206,00 \$
Salaires septembre 2009	33 850,50 \$

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 2 octobre 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY

09-10-01.16

**CORRESPONDANCE**

Lettre de remerciement Vidéotron  
Lettre de Sintra- invitation pour le 6 octobre

09-10-01.17

**DIVERS – DEMANDE DE MADAME SYLVIE HOTTE**

**ATTENDU QU'** à la suite d'une demande d'acquisition faite par la municipalité d'une partie du lot 641 d'une superficie d'environ 999,3 mètres carrés pour l'aire de virage du chemin Winget (lot n° 641-113) appartenant à Madame Sylvie Hotte;

**ATTENDU QUE** Madame Sylvie Hotte informe le conseil municipal qu'elle est d'accord à céder un partie du lot 641 P(4 029 418) d'une superficie d'environ 999,3 mètres carrés pour l'aire de virage du chemin Winget (lot n° 641-113) et à acquérir les lots 640 P (4 029 422) et 497-P et 497-4P (4 029 556) pour une somme de 2 642 \$;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité est en accord avec cette transaction et mandate Monsieur le Maire et Madame la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à ce dossier;

**ET RÉSOLU QUE** les frais notariés seront à charge égale entre les parties concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

09-10-01.18

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 31.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

---

Pierre A. Levac  
Maire

---

Liane Breton  
Directrice générale